

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2025 019

Eure Normandie Numérique

Réunion du 31 mars 2025

Objet : Convention Pack CYBER

Eure Normandie Numérique est un syndicat mixte ouvert en charge de l'aménagement numérique du territoire de l'Eure (hors zone AMII) et, depuis 2022, en charge de l'accompagnement des collectivités dans les nouveaux usages numériques au titre de la compétence "Services et outils numériques". En tant qu'opérateur public de services numériques, il se positionne comme un acteur mutualisant dans le but d'accompagner ses adhérents dans l'optimisation de leurs dépenses.

Eure Normandie Numérique **encourage les collectivités de l'Eure à renforcer la sécurisation de leurs données et de leur système d'information**. Pour cela, ENN propose un **Pack Cybersécurité**, un socle de base, mais néanmoins avancé, que la collectivité pourra compléter si elle le souhaite. Le pack est proposé dans un premier temps aux communes et syndicats avant d'envisager de proposer des solutions à des structures de taille plus importante. Le « Pack Cybersécurité » résulte d'une démarche de mutualisation pour offrir une protection performante aux communes et aux syndicats de l'Eure. À ce titre, ENN a contractualisé après une procédure de passation, avec un prestataire, intégrateur de différentes solutions de sécurité informatique par le biais d'un marché public.

Le pack Cybersécurité constitue la première offre payante d'Eure Normandie Numérique. Le pack Cybersécurité est une solution qui sera utilisée par des membres le souhaitant et leur sera refacturée à l'euro euro des coûts du service. Une convention (en annexe ci-joint) est nécessaire entre ENN et la commune ou le syndicat pour définir et encadrer les dispositions des services proposés.

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 31 mars 2025

Objet : Convention Pack Cyber

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération n°2022 024 du 19 septembre 2022 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Vu la délibération n°2023 002 du 13 mars 2023 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-13 du 17 avril 2023 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Comité syndical, réuni le 31 mars 2025 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'approuver la convention "Pack Cybersécurité".
- D'autoriser Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'engager les crédits nécessaires.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 18
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 3
- Collège commune : 10
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 31 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 04/04/2025